

Annonce du représentant Pelet, au nom du comité de Salut public, de plusieurs prises maritimes faites sur les ennemis coalisés, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794)

Jean Pelet

Citer ce document / Cite this document :

Pelet Jean. Annonce du représentant Pelet, au nom du comité de Salut public, de plusieurs prises maritimes faites sur les ennemis coalisés, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 38-39;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18020_t1_0038_0000_8

Fichier pdf généré le 04/10/2019

rendre le compte justificatif de l'emploi de ces souliers; et ainsi des achats de blés, de draps, etc. Voilà le moyen de connaître tous les fripons, tous les dilapidateurs. (*On applaudit.*)

PELET appuie la proposition de Cambon, et fait sentir la nécessité d'avoir une comptabilité distincte de la Trésorerie.

Un membre [MAILHE], demande qu'on fasse aussi rendre compte des taxes révolutionnaires qui ont été imposées. Ce sera le vrai moyen, dit-il de distinguer les vrais et les faux patriotes, ceux qui l'ont été pour la révolution et ceux qui l'ont été que pour eux. (*On applaudit.*)

CAMBON : Le comité des Finances s'est déjà occupé de cet objet : lorsque l'impulsion fut donnée pour la levée de ces taxes que je ne crains pas d'appeler une mesure vraiment contre-révolutionnaire, je vins, au nom du comité, demander un décret pour qu'il fût rendu compte de ces taxes, et pour qu'elles entrassent dans le Trésor public. Comme ces taxes n'étaient levées que par des agents particuliers, le comité ne crut pas devoir les laisser sous leur surveillance; il s'adressa aux districts, et même aux municipalités, pour savoir d'eux ce qui avait été levé dans leur arrondissement. Trois cent quatre-vingt-dix-neuf districts [sur 566] (95) ont déjà rendu compte et 23 millions sont rentrés au Trésor national; 5 ou 6 millions ont été dépensés pour divers objets; c'est à la Convention à décider si elle veut les allouer. Je demande en conséquence la parole pour demain ou après, afin de soumettre à la Convention le compte qui a été dressé à la Trésorerie, et un rapport que j'ai tout prêt, et qui embrassera non seulement les taxes révolutionnaires, mais aussi les taxes mises sur les riches, les offrandes volontaires, et que parfois on peut soupçonner d'avoir été un peu forcées; tous objets dont on refuse de rendre compte, sous prétexte que le décret ne concerne que les taxes révolutionnaires.

Il faut que tout soit connu; c'est ici le moyen de connaître bien des fripons et des dilapidateurs. Bien des gens se sont faufilés dans les sociétés populaires et se sont ensuite rendus trésoriers de ces offrandes; mais il faut que la lumière soit portée partout. (*Vifs applaudissements.*)

L'Assemblée décrète que Cambon aura la parole duodi, et renvoie les propositions qui ont été faites à ses comités (96).

On demande que la Convention se fasse aussi rendre compte des taxes révolutionnaires qui ont été imposées dans les divers départemens.

(95) *Mess. Soir*, n° 814.

(96) *Moniteur*, XXII, 471. *F. de la Républ.*, n° 50; *M.U.*, XLV, 317; *Ann. R. F.*, n° 49; *J. Fr.*, n° 775; *Mess. Soir*, n° 814; *J. Perlet*, n° 777; *Débats*, n° 777, 698-699; *J. Paris*, n° 50; *J. Mont.*, n° 27; *Rép.*, n° 50; *Gazette fr.*, n° 1042.

Sur cette proposition, et d'après les réflexions de Cambon, qui annonce qu'il est prêt à faire au nom du comité des Finances un rapport à cet égard, la Convention décrète que Cambon aura la parole le duodi pour cet objet et renvoie les propositions qui ont été faites, à ses comités (97).

44

Le même [CAMBON] propose le projet de décret suivant qui est adopté ainsi qu'il suit : La Convention nationale décrète que les commissions, les administrations, les ministres et divers agents, réuniront à la commission de Commerce et des Approvisionnements toutes les pièces nécessaires pour établir, d'ici au premier germinal, le compte général en débet et crédit de l'emploi de toutes les matières et denrées qui ont été achetées, requises, vendues ou consommées pour le compte de la République, depuis le premier juillet 1791.

Le comité des Finances présentera ses vues sur les moyens à employer pour vérifier et juger le compte des derniers qui sera présenté par la Trésorerie et le compte des matières, demandé par le présent décret (98).

45

Un membre [PELET], organe du comité de Salut public, annonce plusieurs prises maritimes faites sur nos ennemis coalisés.

La Convention en ordonne l'insertion au bulletin (99).

PELET annonce, au nom du comité de Salut public, les prises suivantes (100) :

Courrier du 3 brumaire. – Prises entrées à Brest.

Un paquebot anglais, ayant à son bord 60000 piastres qui ont été versées sur la frégate *la République française*.

Entrées à Marseille.

Trois navires pris par la frégate *La Vestale*, dont un évalué à 1 million.

(97) *P.-V.*, XLIX, 99-100. Rapporteur, Cambon selon C* II 21, p. 24.

(98) *P.-V.*, XLIX, 100. C 323, pl. 1369, p. 20, minute de la main de Cambon, rapporteur anonyme selon C* II 21, p. 25.

(99) *P.-V.*, XLIX, 100.

(100) *Moniteur*, XXII, 463. *Débats*, n° 777, 696-698; *F. de la Républ.*, n° 50; *M.U.*, XLV, 317-323; *Ann. R. F.*, n° 48; *Ann. Patr.*, n° 678; *C. Eg.*, n° 813; *J. Fr.*, n° 775; *Mess. Soir*, n° 814; *J. Perlet*, n° 777; *Gazette Fr.*, n° 1042; *Rép.*, n° 50; *J. Univ.*, n° 1809; *J. Mont.*, n° 27; *Bull.*, 19 brum.

Entrées à Nice.

Un bâtiment chargé pour Livourne de deux mille cinq cents quintaux de sucre et de trente-quatre quintaux de cacao.

Courrier du 5 brumaire. – Prises entrées à Brest.

Un navire anglais, chargé de café et de gingembre, pris par la frégate *la Concorde nationale*.

Un navire chargé de morue, pris par la corvette *l'Eugénie*.

Un navire de 640 tonneaux chargé de planches pour Lisbonne, pris par la frégate *la Tamise*.

Un bâtiment espagnol de 150 tonneaux, armé de 10 canons, chargé de cuirs et huile de baleine, échoué à Audierne, près Brest.

Entrées à Lorient.

Un bâtiment chargé de morue, pris par la frégate *la Danaé*.

Courrier du 8 brumaire. – Prises entrées à Nice.

Un navire chargé de sucre, café, cacao, indigo, cochenille et cuirs secs, venant de Cadix et allant à Livourne.

Un navire chargé d'huile, savon, marbre, graine de genièvre, etc.

Courrier du 16 brumaire. – Prises entrées à Rochefort.

Un bâtiment anglais de 200 tonneaux, chargé de morue.

Un *idem* de 130 tonneaux, chargé de sardines.

Une corvette espagnole de 150 tonneaux, armée de 12 canons, chargée de sucre, de rhum, et cacao.

Entrées à Bordeaux.

Un navire anglais de 400 tonneaux, doublé en cuivre, chargé de coton filé, houille et autres marchandises.

Un *idem* de 10 tonneaux.

Courrier du 18 brumaire. – Prises entrées dans la Loire.

Deux navires anglais chargés de poissons salés.

Entrée à Antibes.

Un bâtiment venant de Barcelone, chargé de sucre et cochenille pour Livourne.

46

Un secrétaire donne lecture des résultats du scrutin pour le renouvellement des comités des Secours publics, des Décrets, de Marine et des Colonies et de Division.

Comité des Secours publics.

Citoyens, Enlart, Zangiacomini, Dutrou-Bornier, Andréi; Suppléants, Lecomte, Bourgeois, Bernard (des Sablons), Laurent (de Lot-et-Garonne) (101).

(101) P.-V., XLIX, 100-101.

[*Résultat du dépouillement du scrutin pour le comité des Secours publics, fait le 19 brumaire an III de la République française, pour le complément duquel il faut 3 membres*] (102)

Enlart a réuni	42 suffrages
Dutrou-Bornie	39
Zangiacom	36
Andréi	33

Suppléants :

Lecomte	28
Bernard (des Sablons)	25
Bourgeois	24
Laurent (de Lot et Garonne)	19

SALLEGROS, BOYAVAL,
BERNARD (des Sablons), MONNEL.

Comité des Décrets.

Citoyens, Monnel, Becker, Cordier, Vernerey, Bonguiot, Viquy; Suppléants, Du Roy, Bouillerot, Borie, Deleyre, Auger (103).

[*Résultat du dépouillement du scrutin pour le comité des Décrets fait le 18 brumaire l'an III de la République française, une et indivisible pour le complément duquel il faut 3 membres.*] (104)

Monnel a réuni	54 suffrages
Vernerey	44
Becker	44
Bonguiot	41
Cordier	33
Viquy	29

SALLEGROS, BOYAVAL,
BERNARD (des Sablons), MONNEL.

Comité de Marine et des colonies.

Citoyens, Boissier, Gouly, Michel (du Morbihan), Rohegude; Suppléants, Crassous, Barras, Granet, Chaillon, Herard (105).

[*Relevé du scrutin pour le complément du comité de Marine et Colonies*] (106)

Les citoyens Boissier a réuni	52 voix
Michel	48
Gouly	44
Rohegude	24
les suppléants sont Crassous, Chaillon, Barras, Herard et Granet égaux en suffrages.	

SALLEGROS, BOYAVAL,
BERNARD (des Sablons), MONNEL.

(102) C 323, pl. 1369, p. 15.

(103) P.-V., XLIX, 101.

(104) C 323, pl. 1369, p. 16.

(105) P.-V., XLIX, 101.

(106) C 323, pl. 1369, p. 18.